



SAINT-LOUIS

Agglomération

Terres d'avenir

Monsieur Gaston LATSCHA
Maire de la Commune
22 rue du Général de Gaulle
68220 HESINGUE

N/Réf. : dp/eb
Dossier Suivi par : David PARISOT
Tél. : 03 89 70 33 41
parisot.david@agglo-saint-louis.fr
Objet : Projet immobilier - rue de Hégenheim à Hésingue.

Saint-Louis, lundi 27 novembre 2023

Monsieur le Maire, *Cher Gaston,*

Par le présent courrier, je vous confirme que l'opération citée sous objet est desservie par les réseaux d'eau potable et d'assainissement dont les capacités sont suffisantes pour couvrir les besoins des logements projetés, sous conditions :

- que les eaux pluviales générées à la parcelle soient infiltrées en totalité ;
- compte tenu de l'altimétrie du réseau d'assainissement, il conviendra probablement de mettre en place un poste de relevage en domaine privé.

Mes services restent disponibles pour tout complément d'information.

Dans l'attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Amitiés,

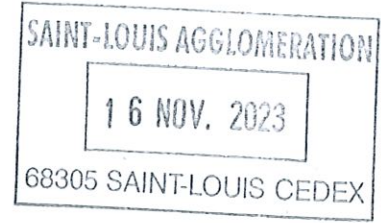
Le Président,

Jean-Marc DEICHTMANN



Copies (par mail) : Veolia Eau CGE Hésingue (Mme GREFFE)
M. LITZLER - Vice-Président en charge de l'Eau
M. WIEDERKEHR - Vice-Président en charge de l'Assainissement





Monsieur le Président
Saint-Louis Agglomération
Place de l'Hôtel de Ville
CS 50199
68305 SAINT-LOUIS Cedex

Hésingue, le 10 novembre 2023

Objet : Projet immobilier – rue de Hégenheim

Monsieur le Président,

M. INDRI, gérant de la société Maisons EDEN, m'a fait part de son projet de construction d'un ensemble immobilier rue de Hégenheim, en limite du ban communal. Ce programme prévoit la réalisation de 130 logements environ en zones UC et 1AUc, répartis comme suit sur une superficie de 1,6 ha :

- 1 collectif de 25 logements
- 4 collectifs de 20 logements
- 15 maisons individuelles
- 3 terrains à bâtir pour des maisons individuelles

Vous trouverez ci-joint les plans de situation et de masse du projet.



La réalisation de ce projet nécessite une modification du règlement du PLU pour permettre la construction d'un étage supplémentaire en attique.

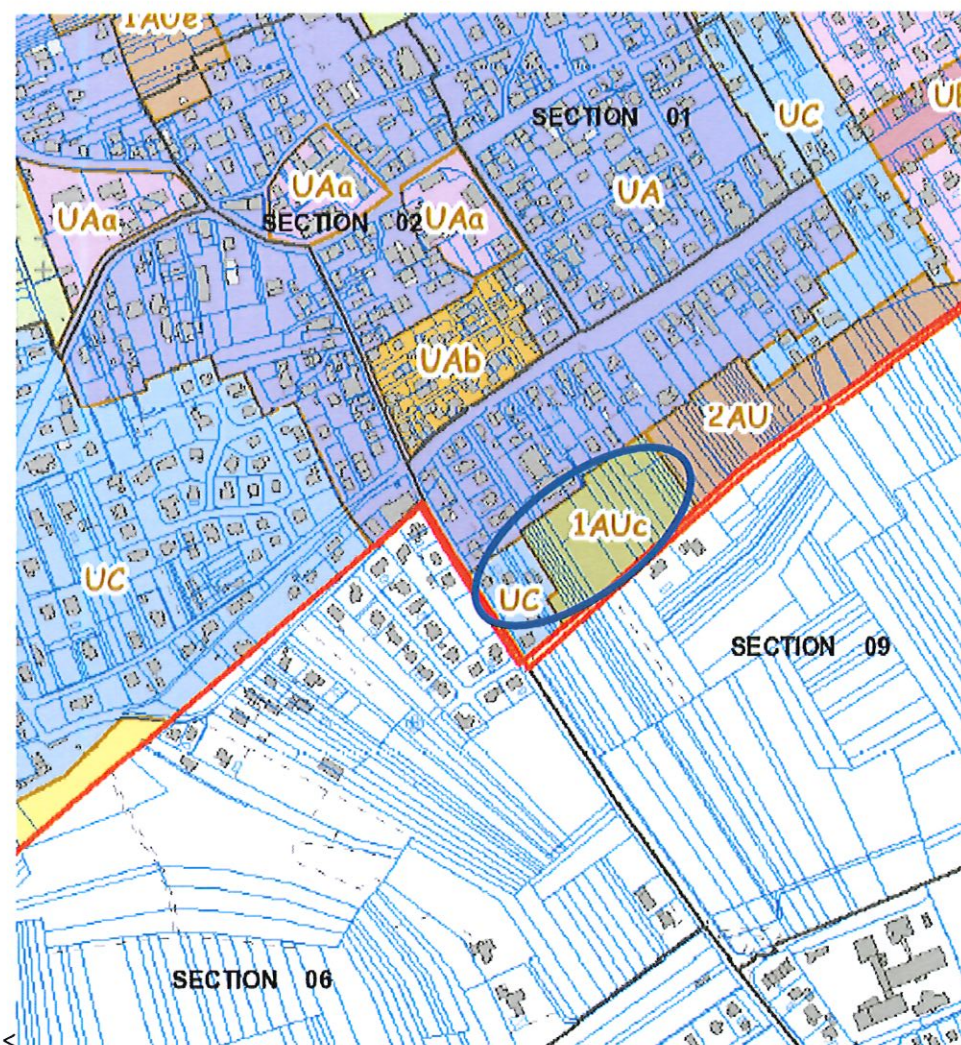
Dans le cadre de la procédure de modification, nous aurions besoin d'une note de votre part, confirmant que les capacités des réseaux AEP et assainissement existants sont suffisantes pour couvrir les besoins de ces 130 logements. Ainsi, pourriez-vous s'il vous plaît nous faire parvenir un courrier dans ce sens ?

Je vous en remercie et reste bien entendu à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Dans l'attente, veuillez recevoir, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Le maire
Gaston Latscha





PLU HESINGUE

